



fenêtres sur cours pas de calais

SPECIAL RETRAITÉS

Edito

Alain Dercourt Secteur Retraités du SNUipp-FSU du Pas de Calais

Le 11 octobre les retraité(e)s ont manifesté pour leur pouvoir d'achat, la prise en charge de la perte d'autonomie et l'accès aux soins pour tous.

Le niveau de vie des retraité(e)s a diminué de 1,1 % en 2011 et ce ne sont pas les nouveaux prélèvements envisagés (suppression de l'abattement des 10 %, alignement du taux de la CSG sur celui des actifs, non revalorisation des barèmes de l'impôt sur le revenu) qui vont l'améliorer. Quant à l'indexation des pensions sur l'indice INSEE, elle ne compense pas l'augmentation réelle du coût de la vie.

Après le « grand chantier du quinquennat » de N. Sarkozy qui avait fait « pschitt », la ministre de la Santé et des Affaires sociales a défendu un financement solidaire de la prise en charge de la perte d'autonomie et son financement par un prélèvement de 0.3 % au titre de la journée de solidarité. Il est toujours aussi urgent de diminuer le reste à charge des personnes âgées et des familles.

Quant à l'accès aux soins, droit fondamental, il doit être effectif pour tous, partout et à tout moment. Il est sérieusement mis à mal par la hausse des dépenses de santé directes (divers forfaits, dépassements d'honoraires ou franchises médicales) et par l'augmentation des cotisations des mutuelles santé. Des retraité(e)s ont dû renoncer à se soigner, faute d'argent et d'infrastructures de proximité (*voir en p 3*). Les difficultés d'accès aux soins touchent toute la population, mais elles prennent une importance accrue pour les retraité(e)s, tout particulièrement pour les plus âgé(e)s.

Les retraité(e)s ont aussi refusé les politiques d'austérité qui accablent les Européens en manifestant le 14 novembre.

Les conditions de vie des retraité(e)s sont loin de s'être améliorées depuis 6 mois ; notre mobilisation et nos actions sont nécessaires pour mener à bien le changement !

**Assemblée
générale
des retraité(e)s**

**du SNUipp-FSU
du Pas de Calais**

à Arras

le 13 décembre

Sommaire

- ▶ aides et soins, les CLIC du 62 *page 2*
- ▶ les déserts médicaux
situation du Nord-pas de Calais *page 3*
- ▶ AG des retraité(e)s du SNUipp-FSU 62
- ▶ audience chez le Préfet *page 4*



SNUIPP PAS DE CALAIS
Maison des Sociétés
rue Aristide Briand
62 000 ARRAS
Tél/Fax : 03 21 51 72 26
E-mail : snu62@snuipp.fr
Internet : www.snuipp.fr/62/

Aides et soins à domicile : des dispositifs peu connus

Les dispositifs utiles mis à sa disposition sont encore trop peu utilisés.

L'aide ou le soin à domicile accompagnent plus de 3 millions de personnes de plus de 60 ans en France.

Le maire est le plus souvent le premier interlocuteur face à une difficulté sociale.

Pourtant, les dispositifs à sa disposition sont mal connus des élus locaux. Les communes ont la possibilité de financer des aides à domicile par l'intermédiaire des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC).

L'Hospitalisation à domicile

Les dispositifs de prise en charge ou d'aide à domicile comptent des offres diversifiées telle que l'Hospitalisation à domicile (HAD), qui regroupe des établissements ayant pour vocation d'éviter ou d'écourter une hospitalisation conventionnelle.

Les usagers sont des patients de tous âges qui bénéficient d'une prise en charge médico-psycho-sociale nécessitant des soins techniques complexes et coordonnés. Aujourd'hui, l'HAD couvre l'intégralité du territoire régional.

Les Prestataires de santé à domicile

Les Prestataires de santé à domicile ou Prestataires médico-techniques (PSAD) fournissent aux patients en situation de dépendance, de handicap ou de maladie, des services nécessaires à leur prise en charge médicale ou paramédicale à domicile.

Ces prestations techniques facilitent le traitement ambulatoire (assistance respiratoire à domicile, perfusions, insulinothérapie par pompe, ou encore équipement en matériel de maintien à domicile).

Les Services à la personne (SAP)

Les Services à la personne (SAP) proposent des prestations d'aide personnelle à domicile, à l'exception d'actes de soins, contribuant au mieux-être des citoyens à leur domicile.

Ces prestations couvrent les services d'aide aux familles (gardes d'enfants ou soutien scolaire), les services de la vie quotidienne (travaux ménagers, livraisons de repas à domicile, petits travaux, etc..) ou encore les services aux personnes dépendantes, personnes âgées ou handicapées.

Les Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) ou les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Ce sont des établissements médicosociaux. Leurs interventions, soumises à agrément, vont aux personnes de plus de 60 ans, malades ou dépendantes ou à des personnes présentant un handicap ou une maladie chronique.

L'objectif est la préservation de l'autonomie et du maintien à domicile des patients.

Les Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) ou les Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Ce sont des établissements médicosociaux qui s'adressent exclusivement aux personnes handicapées. Leurs prestations consistent en un accompagnement médico-social adapté comportant des soins réguliers et coordonnés et /ou un accompagnement médical et paramédical pour les SAMSAH.

Les SAVS favorisent le maintien ou la restauration des liens sociaux dans le milieu familial, scolaire, universitaire ou professionnel. Pour l'ensemble de ces prestations, le reste à charge du patient est nul, excepté pour les services à la personne qui ouvrent toutefois le droit à 50 % de crédit d'impôts.

Les communes peuvent se saisir de cette problématique en créant un CLIC. Mais le champ de ces aides et soins à domicile restent encore trop peu usités.

Pour plus de renseignements s'adresser aux CLIC du Pas de Calais. (*liste ci-dessous*)

Coordonnées des Centres locaux d'Information et de Coordination gérontologique du Pas-de-Calais.

(Les territoires d'intervention des CLIC correspondent à ceux des Maisons du Département Solidarité.)

Lieu d'accueil	Numéro de téléphone	Courriel
CLIC de l'Arrageois 4, rue Anatole France 62217 ACHICOURT	03 21 60 12 15	acga@wanadoo.fr
CLIC de l'Artois Centre Jean Monet Avenue de Paris Entrée Rhénanie 62400 BÉTHUNE	03 21 64 91 91	artois.gerontologie@free.fr
CLIC de l'Audomarois 1, av. Léon Blum Rés. les Merles E 1 Apt 262219 LONGUENESSE	03 21 12 09 41	icga@orange.fr
CLIC du Boulonnais 56, rue Ferdinand Buisson 62200 BOULOGNE-SUR-MER	03 21 30 32 48	clicboulogne62@orange.fr
CLIC du Calaisais 33, rue du Général Chanzy 62100 CALAIS	03 21 96 73 13	icgc.calais@wanadoo.fr
CLIC d'Hénin-Carvin Hôtel de Ville Rue des Poilus 62970 COURCELLES-LES-LENS	03 21 77 97 83	icghc@wanadoo.fr
CLIC de Lens-Liévin Tour Béjart - 3ème étage Rue Allende 62300 LENS	03 21 20 08 00	i-c-g@wanadoo.fr
CLIC du Montreuillois MDS 3, rue Sadi Carnot - BP 54 62170 MONTREUIL-SUR-MER	03 21 90 88 11	delobelle.benedicte@cg62.fr
CLIC du Ternois Hôpital local de Saint-Pol 172 à 178, rue d'Hesdin 62123 GAUCHIN-VERLOINGT	03 21 47 29 14	agt.stpol@orange.fr

Évocation du problème des déserts médicaux

L'évocation du problème des déserts médicaux est une constante chez tous les experts, professionnels de santé, médias et usagers qui s'attachent à identifier les limites de notre système de santé. Le principal problème actuel et dans les années à venir est la désertification médicale.

Le principe d'égalité de tous devant le droit et l'accès aux soins, la permanence et la continuité des soins sont remis en cause par ce phénomène. De plus, une mauvaise organisation de la permanence des soins peut elle-même être à l'origine d'une cessation d'activité des médecins ou d'une réticence à l'installation de jeunes médecins, de par la charge de travail importante qu'impliquerait leur isolement.

Ce constat de déserts médicaux est souvent posé comme étant la résultante d'un simple manque d'effectifs de médecins. Or, si les patients voient les délais de prises de rendez-vous médicaux s'allonger, il n'y a jamais eu autant de médecins en France.

Au 1^{er} janvier 2010, ils étaient 222 000 en activité pour 63 millions d'habitants, contre 60 000 pour 49,7 millions d'habitants en 1968. En 1985, on dénombrait 146 800 médecins, or ce chiffre était considéré à l'époque comme pléthorique.

Les déserts médicaux sont plus liés à une répartition inégale des effectifs médicaux sur le territoire. Les médecins s'installent davantage dans le sud de la France et en Île-de-France. Certaines régions sont délaissées, dont la nôtre : dans le Nord – Pas-de-Calais, au 1^{er} janvier 2010, la densité de médecins en activité était de 278 pour 100 000 habitants, densité

très inférieure à la moyenne nationale qui était de 309 pour 100 000 habitants. Cependant, cette hétérogénéité régionale cache de fortes inégalités de répartition. 90 % des inégalités de répartition des médecins généralistes libéraux s'observeraient entre les bassins de vie d'une même région ; seulement 10 % de ces inégalités seraient donc entre les régions.

Cette hétérogénéité peut donc conduire à l'émergence de zones non «suffisamment» desservies.

Ce phénomène d'inégalité risque d'être particulièrement problématique dans les années à venir. Une baisse importante du nombre de médecins est prévue jusqu'en 2020.

Le nombre de médecins généralistes passerait ainsi de

près de 55 000 en 2006 à environ 25 000 en 2020, soit une baisse de plus de 50 % !

Certaines zones de notre territoire risquent ainsi d'être dramatiquement sous-desservies.

Dans le Nord – Pas-de-Calais, la situation démographique des professionnels de santé est plus contrastée que ne le laisseraient penser les «clichés» : les conclusions varient en fonction de la profession, du secteur d'activité (libéral ou salarié) et des territoires. La perspective d'évolution de la démographie médicale y est plus enviable que dans un certain nombre d'autres régions pourtant en situation favorable actuellement.

Source : Éléments pour une prospective régionale des professionnels de santé ORS N-PDC nov.2011

Quelle est la réalité dans le Nord - Pas-de-Calais ?

► Dans l'Artois-Douaisis : une densité médicale globale faible avec 246 médecins salariés et libéraux pour 100 000 habitants, soit -27,22% par rapport à la moyenne nationale.

Un constat particulièrement vrai dans le Béthunois (moins de 230 médecins pour 100 000 habitants contre 305 au niveau régional).

► Dans le Hainaut Cambrésis : une densité médicale inférieure aux moyennes régionales et nationales, mais plus élevée que dans les territoires de santé de l'Artois et du Littoral. Un constat valable pour les médecins généralistes et les spécialistes, moins vrai pour les psychiatres.

► Dans le Littoral : une densité médicale globale faible avec 247 médecins salariés et libéraux pour 100 000 habitants, soit -27% par rapport à la moyenne nationale. Un constat particulièrement vrai dans l'Audomarois et le Calaisis.

► Dans la Métropole - Flandres Lys : une densité médicale très élevée, supérieure à la moyenne nationale. 415 médecins salariés et libéraux pour 100 000 habitants, soit +23% par rapport à la moyenne nationale.

Une forte densité de psychiatres, y compris libéraux, même si la densité de ces derniers reste inférieure de 41% à la moyenne nationale.

Source : Observatoire Régional de Santé Nord-Pas de Calais

J'ai un rendez-vous chez l'ophtalmo dans 10 mois je vais enfin pouvoir changer de lunettes

Veinard ! J'en ai eu un pour ma petite fille dans 1 an !



Les retraités de l'UCR du Pas de Calais avec le Préfet, le 6 novembre 2012

Présents : CGT (Henri Tobot), CFDT (José Jean), FGR/FP (Michel Baudaillier), FSU (Alain Dercourt), UNSA (Gilles Decombrecque).

Nous sommes reçus par le Préfet en personne pendant une heure.

Présentation chiffrée de la situation des retraité(e)s : niveau des retraites, pauvreté accrue des retraité(e)s, baisse du niveau de vie...

Sujets abordés

Accès aux soins :

Reste à charge, mutuelle complémentaire, génériques, franchises médicales, déserts médicaux dans le 62, difficulté d'obtenir un RDV chez les spécialistes) utilisation des structures de la CARMi.

Aide à domicile : nécessité de former les intervenants et de les payer correctement, nécessité de la création d'un service public (CGT, FSU)

Pouvoir d'achat :

Evolution négative du pouvoir d'achat des retraité(e)s ; l'indexation (non prise en compte des dépenses contraintes)

Le non relèvement des tranches provoque l'augmentation mécanique du nombre de retraité(e)s imposables et des effets cumulatifs (perte des « avantages » liés à la non imposition à l'IR : taxe d'habitation, taxes foncières...) ; la suppression de la 1/2 part a les mêmes effets

négatifs.

Rappel de la revendication d'une pension minimum équivalente au SMIC.

Perte d'autonomie :

Rappel de la nécessité d'une prise en charge solidaire et publique dans le cadre de la sécurité sociale.

Problème du prix des établissements accueillant les personnes dépendantes (comparaison avec la Belgique)

Aucune action de prévention pour les personnes âgées, (chute, aménagement du logement, ...)

Autres points abordés

Le rapport de la Cour des comptes stigmatisation des retraité(e)s considérés comme « nantis » qui a énormément choqué et reprend les arguments de la majorité précédente notamment l'opposition entre jeunes - vieux, actifs - retraité(e)s .

La création d'une taxe spécifique aux retraité(e)s de 0,3 % au motif de « la journée de solidarité » pour financer la perte d'autonomie + la perspective de l'augmentation de la CSG des retraités en l'alignant sur celle des actifs entraîneront une baisse du pouvoir d'achat.

La suppression des 10 % rapporterait plus que la « nouvelle ISF » ; où est la fiscalité juste ?

Ecoute du Préfet mais pas de réponse franche ni de débat constructif.

Assemblée générale des retraité(e)s du SNUipp-FSU du Pas de Calais

L'assemblée générale des retraité(e)s du SNU 62 aura lieu le jeudi 13 décembre 2012 à la maison des sociétés, 16 rue Briand à Arras de 9h30 à 12 h.

ordre du jour :

- situation générale des retraité(e)s
- les journées d'automne de la FSU
- les congrès de la FSU et du SNUipp
- les revendications

Un repas pourra être pris en commun à la fin des travaux. S'inscrire auprès d'Alain Dercourt au 06.89.30.80.83 ou à dercourtalain@orange.fr avant le 10 décembre.

Fenêtres sur cours Pas-de-Calais journal du SNUipp-FSU bimestriel prix 0,5€. Directeur de la publication : Elisabeth Delalleu Rédaction : Alain Dercourt, Bernard Favril CPPAP 3842 D 73 S ISSN 1165-6417 IPNS Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras

